



AVIS D'ENQUÊTE

Abattage d'arbre

Conformément aux articles 3, 8, 14, 15 et 16 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et aux articles 15, 16, 18, 19 et 21 du Règlement d'application de la loi précitée, la Municipalité informe sur la demande d'abattage de l'arbre mentionné ci-dessous :

Désignation et taille de l'arbre : Malus – Circonférence : 157 cm à 1m du sol

Situation : Au Village 24
1029 Villars-Sainte-Croix

Propriétaire(s) : Rita Morisod
Au Village 24
1029 Villars-Sainte-Croix

Motifs :

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO)

Compensation : Quercus suber cepee

Remarques : Arbre présentant des signes de faiblesse avérés avec de plus en plus de branches sèches au fil des années et pouvant mettre en péril l'intégrité structurelle du bâtiment avoisinant n° B28.

Durée de l'enquête : du 24 mars au 8 avril 2026

Les remarques ou observations sur cette demande doivent parvenir à la Municipalité dans le délai d'enquête susmentionné.

Villars-Sainte-Croix, le 23 mars 2026

La Municipalité